



Les AMIS des ARTS de la SOMME

Siège Social - Musée de Picardie
Salle d'Exposition
15- 17, Rue de la Dodane
80000 AMIENS
www.lesamisdesarts-delasomme.com
lesamisdesartsdelasomme@gmail.com

**15^{ème} SALON D'AUTOMNE
du 16 au 24 novembre 2019**

Chambre de Métiers et de l'Artisanat – 7, rue de l'Île Mystérieuse – 80440 BOVES (parking assuré)

Les Amis des Arts de la Somme organisent leur 15^{ème} Salon d'Automne et seraient très heureux de vous compter au nombre des participants.

Nous souhaitons avant tout que ce salon soit de qualité.

Nous vous adressons ci-joint le règlement ainsi que le bulletin d'inscription, à nous retourner pour **le 10 octobre 2019**. **Tout dossier incomplet sera refusé. ATTENTION PLACES LIMITEES.**

Nombre d'oeuvres : 1 à 4 - Format : LIBRE à condition de respecter la surface d'exposition de 1.40 m (H) x 1 m (L) x 2
ATTENTION PREVOIR L'ESPACE ENTRE VOS TOILES. Les œuvres trop serrées ne seront toutes pas exposées.

NOM - Prénom :

Adresse :

Tél : **Email :** (très lisible SVP) :

Portable : **Site Internet :**

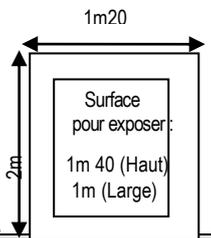
Souhaitez-vous que votre adresse mail (ou site) figure sur les listes à disposition du public ? **OUI** **NON**

N° de SIRET :

2 FACES DE GRILLE PAR EXPOSANT (accrochage sur grilles ou cimaises avec dans les 2 cas une surface de deux fois 1 m sur 1,40 m

Format libre à condition de bien respecter le schéma ci-contre. Veuillez également à bien homogénéiser l'ensemble de vos œuvres (couleurs, thèmes, formats, encadrements, de préférence des caisses américaines ou des cadres de même style et de couleur identique).

L'association se réserve le droit de refuser certaines œuvres si ces conditions ne sont pas respectées.



TITRE DE L'ŒUVRE *	TECHNIQUE	FORMAT (MAX : 1m(L) X 1m40 (H) Cadre compris)	PRIX
<small>Veuillez écrire lisiblement de préférence en majuscules d'imprimerie les titres de vos œuvres ATTENTION : les œuvres dépassant la surface impartie ne seront pas exposées</small>			
- 1			€
- 2			€
- 3			€
- 4			€

*** LES ŒUVRES INSCRITES NE POURRONT ÊTRE MODIFIÉES SUR NOS LISTES**

Votre règlement comprend :

- Les droits d'accrochage (20 €)
- Chèque : à l'ordre de la Société des Amis des Arts de la Somme**
- Ou Les droits d'accrochage (20€) + Votre cotisation 2019 (20 € - 10 € pour les 18/25 ans – 5 € pour les mineurs) **impératif établir 2 chèques**

Une permanence d'un minimum de 2 h au cours de l'exposition vous est demandée – voir le tableau ci-joint

"Je soussigné(e),déclare avoir pris connaissance du règlement de l'exposition, en accepte l'intégralité, et renonce à tout recours envers l'Association, notamment en cas de détérioration ou de vol des œuvres confiées et exposées".

Afin d'assurer la qualité et le succès de cette prestation, l'artiste et la Société des Amis des Arts s'engage à recevoir les œuvres le jour dit, organiser l'installation et le vernissage, promouvoir le Salon d'Automne dans la presse et les médias, mettre un listing à la disposition du public. De son côté, l'artiste s'engage à respecter impérativement les jours et heures de dépôt et de retrait des œuvres, ainsi que le règlement dans sa totalité, s'acquitter du droit d'exposition, être présent sauf empêchement majeur au vernissage, accueillir le verdict du jury avec sérénité.

Date

Signature (Précédée de la mention "lu et approuvé") :

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 : **COTISATION :** Seuls les membres des Amis des Arts à jour de leur cotisation peuvent participer à ce Salon. La COTISATION annuelle est de **20 € (10 € pour les 18/25 ans – 5 € pour les mineurs)**
DROIT D'EXPOSITION: 20 € quel que soit le nombre d'œuvres exposées

ARTICLE 2 : **NOMBRE D'ŒUVRES :** 1 à 4 (Chaque artiste disposera de **2 faces de grille caddie**)
FORMAT : Libre (**Surface d'exposition par grille : 1m 40 (Hauteur) X 1 m (Largeur)**)

Les photos des œuvres devront nous être envoyées par mail sous format JPEG

ATTENTION : les œuvres trop serrées ne seront pas TOUTES exposées (**tenir compte de l'espace entre vos toiles**).

ARTICLE 3 : **TECHNIQUES :** Peinture - sculpture - photographie - mosaïque
Pour les cadres, dispositif d'accrochage fiable (SVP : PAS DE PITONS QUI RESSORTENT. Sculptures : présentées sur socles, **fournis par l'artiste**, permettant une exposition de l'œuvre en toute sécurité. (des tables peuvent être mises à disposition)
Toutes les œuvres comporteront au dos, le nom et l'adresse de l'Artiste ainsi que le titre de l'œuvre.

Seront refusées : les copies d'œuvres d'artistes, **les œuvres déjà présentées lors de nos précédents salon**, les œuvres pouvant nuire à la bonne tenue du salon ainsi que les œuvres hors format pour la surface d'exposition.

ARTICLE 4 : **En cas de vente :** L'exposant s'engage à faire un don de 15% à l'association, sur le prix de vente de l'œuvre. **Toutes les œuvres présentées doivent être libres à la vente.** Une œuvre vendue peut être remplacée.

ASSURANCE : Les artistes sont libres d'assurer leurs œuvres individuellement. **La Société des Amis des Arts ne répond pas d'éventuels vols ou détériorations de quelque nature que ce soit.**

Chaque exposant, par le fait même de sa participation, accepte sans restriction, les clauses du présent règlement.

ARTICLE 5 : - **DÉPÔT :** **JEUDI 14 novembre 2019 de 10 h à 17 h**

- **RETRAIT: DIMANCHE 24 novembre 2019 à 17 h 30.** (Merci de respecter ces horaires).

- **INVITATIONS:** Les invitations seront envoyées par Mail. Vous pourrez également en retirer à la Dodane (15/17, rue de la Dodane - AMIENS) les samedis et dimanches entre 15 h et 17 h 30.

L'installation et le choix du mur ou grille revient à l'association avec pour but la mise en valeur de toutes les œuvres.

ARTICLE 6 : **prix du Salon d'Automne**

Trois prix seront décernés par les artistes (**1^{er} Prix: 100 € - 2^{ème} Prix: 70 € - 3^{ème} Prix: 50 €**).

Les prix seront remis le jour du décrochage des œuvres (le 24 novembre 2019)

Les gagnants se devront **d'être présents ou de se faire représenter. À noter que les lauréats de l'année précédente, seront hors concours pour deux années consécutives.**

ARTICLE 7 : seules les cartes de visites d'exposants sont acceptées, un emplacement sera réservé à cet effet (pas de cartes postales, livres, affiches, etc...).

VERNISSAGE : le VENDREDI 15 novembre 2019 à 18 h 30

La réussite d'un salon étant liée également à l'information du public, les participants sont invités à déposer des affiches chez les commerçants de leur quartier et de diffuser très largement l'invitation par Mail

RAPPEL :

DÉLAI D'INSCRIPTION : avant le **11 octobre 2019 (Attention places limitées)**

DÉPÔT : **JEUDI 14 novembre 2019 de 10 h à 17 h**

RETRAIT : **Dimanche 24 novembre 2019 à 17 h30.**

NOMBRE D'ŒUVRES EXPOSÉES : 1 à 4 dans une surface de 1m (Large) sur 1m40 (Haut) x 2 grilles

FORMAT DES TOILES : Libre (bien tenir compte de l'espace entre les toiles 10 cm environ)

LES TOILES TROP SERRÉES NE SERONT PAS EXPOSÉES

Société des Amis des Arts de la Somme

Association fondée en 1835. Reconnue d'utilité publique par décret en 1933

Toute correspondance exclusivement au 15, 17, Rue de la Dodane – 80000 AMIENS

lesamisdesartsdelasomme@laposte.net - <http://lesamisdesarts-delasomme.com>